



Distr. : LIMITEE

E/ECA/ACW/PLATFORM/97/3
Novembre 1997

FRANCAIS

NATIONS UNIES CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Réunion sous-régionale de l'Afrique de l'Ouest
préparatoire à la Conférence quinquennale de
suivi de la mise en oeuvre des plates-formes d'Action

Dakar, Sénégal 25-27 novembre 1997

**DIRECTIVES POUR L'ELABORATION DES RAPPORTS NATIONAUX
SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DES PLATE-FORMES,
D'ACTION DE DAKAR ET DE BEIJING**

DIRECTIVES POUR L'ELABORATION DU RAPPORT NATIONAL D'ACTIVITES

L'examen et l'évaluation détaillés de la mise en oeuvre de la Plate-forme d'Action qui sera initiée en 1999 fourniront l'opportunité d'évaluer les progrès accomplis par les Etats membres en ce qui concerne l'intégration d'une démarche tenant compte des spécificités du genre dans leurs efforts de développement.

On espère que les Etats membres pourront élaborer des plans d'action nationaux mettant l'accent sur un nombre de domaines critiques de préoccupation qui constituent leurs priorités nationales. Le rapport national doit rendre compte du progrès accompli dans la mise en oeuvre de ces priorités.

Le format des rapports d'activités devrait être établi de manière à ce que les apports, les activités et les résultats soient examinés par rapport aux objectifs de développement immédiats et à long terme. Des indicateurs devraient être utilisés. Des changements dans les facteurs externes pertinents pour la mise en oeuvre des Plans d'Action Nationaux devraient également être indiqués dans le rapport.

Le rapport devrait présenter les mesures prises et les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des plates-formes d'action africaine et de Beijing. Elle devrait également mettre l'accent sur les priorités spécifiques identifiées par les Etats membres et inclure les activités de tous les acteurs impliqués dans la mise en oeuvre du plan d'action national.

Il y aura inévitablement un débordement entre les activités post Beijing et les activités de développement en cours pour la promotion de la femme entreprises au niveau national. Le rapport d'activités peut mentionner cela. Cependant, l'accent devrait être mis sur les actions découlant directement des Plates-formes d'Action.

Compte tenu du fait que la période juste avant Dakar et Beijing a connu une plus grande participation d'ONG dans les Etats membres et une meilleure communication entre les gouvernements et les ONG, le suivi et la mise en oeuvre des plans d'action nationaux devraient fournir l'opportunité de renforcer ces relations et ceci devrait être reflété dans le rapport d'activités.

Les objectifs des rapports d'activités nationaux sont les suivants:

- a) Evaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des Plates-formes d'Action,
- b) Présenter les résultats concrets enregistrés dans la réalisation de l'objectif stratégique qui a été défini pour aborder les domaines critiques de préoccupation dans les Plates-formes d'Action,

- c) Identifier les obstacles et contraintes à la réalisation des objectifs des plans d'actions nationaux,
- d) Recommander des actions stratégiques à entreprendre aux niveaux national, régional et international en vue de réaliser l'objectif de la responsabilisation des femmes.

L'élaboration des rapports nationaux devrait impliquer un groupe représentatif de la société: les organisations de la société civile, le secteur privé, les institutions académiques et de recherche. A l'instar du processus préparatoire de Dakar et de Beijing, les Etats membres devraient envisager de mettre en place des comités nationaux qui participeront à l'élaboration des rapports nationaux. La participation aux comités nationaux devrait inclure les représentants:

- des ministères, départements et autres organismes gouvernementaux clés
- des institutions juridiques
- des organisations de la société civile
- des experts particuliers
- des institutions d'éducation
- des jeunes et leurs organisations

Les rapports nationaux ne devraient pas excéder 50 pages et devraient se concentrer sur les priorités et questions identifiées par chaque Etat membre. En vue d'assister à l'élaboration d'un rapport de synthèse pour la région de l'Afrique, il a été recommandé de faire parvenir à la CEA/CAF tous les rapports avant le 30 juillet 1999.

Ces rapports devraient contenir ce qui suit:

1. Un aperçu:

L'aperçu devrait constituer une brève présentation des principales caractéristiques du rapport y compris les réalisations majeures et ne devrait pas excéder une page.

2. Introduction:

Elle devrait inclure:

- une brève analyse de la situation du pays et les contextes national et international dans lesquels le plan d'action national a été mis en oeuvre;

- une évaluation de la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes et les Plates-formes d'Action résultant d'une position avantageuse du pays;
- une présentation des priorités du pays découlant des domaines critiques de préoccupation de la Plate-forme; et
- une brève présentation des réalisations du pays par rapport à la promotion de la femme y compris les mécanismes institutionnels établis pour la promotion de la femme et toutes les activités de suivi post Beijing ainsi que les mesures prises pour la mise en oeuvre des recommandations de la plate-forme d'action.

3. Evaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des Plates-formes d'Action

Dans cette section, les Etats membres devraient mettre l'accent sur les priorités qu'ils ont définies pour leurs pays et en faire rapport. Le rapport devrait se pencher surtout sur les objectifs, les actions, les indicateurs, les acteurs, les ressources et les repères établis dans le Plan d'Action National. Il devrait également présenter assez fidèlement l'exercice de suivi qui devrait être mené chaque année. Le rapport devrait autant que possible fournir des preuves concrètes quant aux progrès accomplis y compris certaines évaluations de l'impact des actions définies dans le Plan d'Action National. Il devrait également, dans chaque domaine de priorité, indiquer les principaux obstacles rencontrés dans sa mise en oeuvre.

Le principal objectif de l'action de suivi est surtout de montrer ce qui a été programmé, ce qui s'est actuellement passé, les obstacles rencontrés et ce qui reste à faire.

Conclusion

La conclusion devrait présenter les recommandations sur les actions stratégiques à entreprendre aux niveaux national, sous-régional, régional et international afin de réussir pleinement la mise en oeuvre du Plan d'Action National et l'objectif de la responsabilisation des femmes. Il serait une bonne idée d'inclure des annexes avec des données statistiques représentant l'évaluation des progrès accomplis pendant la période sous examen.